

# PRÉSENTATION VIASANTÉ

La mutuelle d'AG2R LA MONDIALE



# VIASANTÉ, la mutuelle d'AG2R LA MONDIALE

Forte de ses origines locales, VIASANTÉ concilie envergure nationale et relation de proximité : elle est la mutuelle nationale du groupe AG2R LA MONDIALE, acteur majeur de la protection sociale en France.





Plus d'1 million de personnes protégées

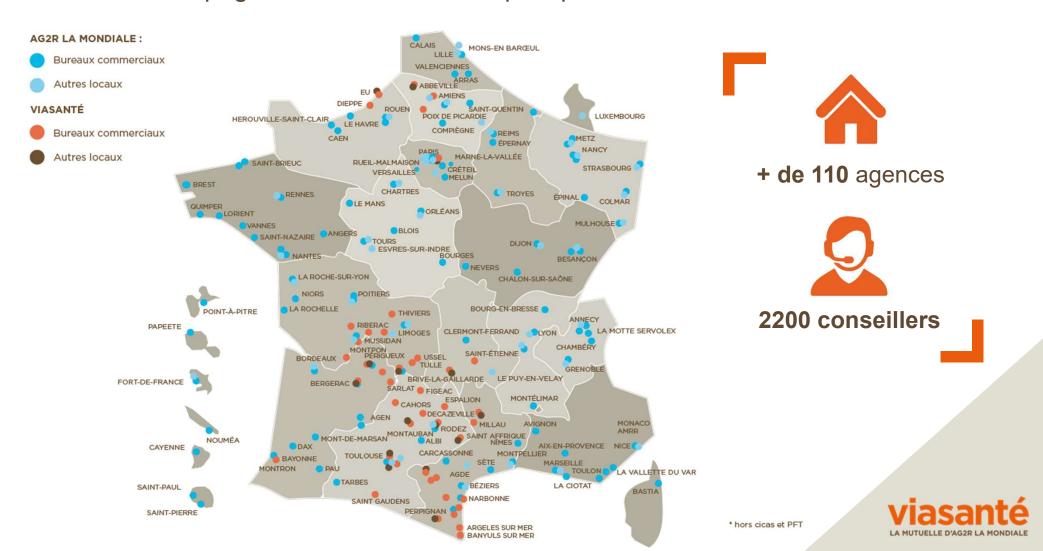


Des valeurs de **solidarité** et de **relation humaine** 

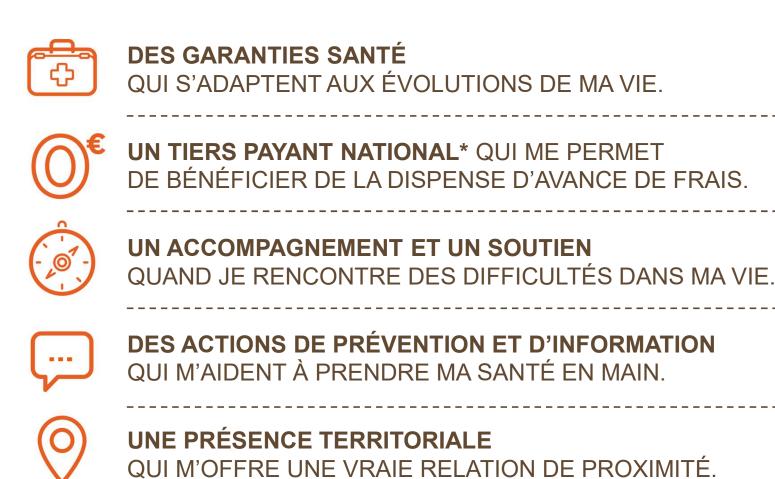


## VIASANTÉ, un rayonnement national

VIASANTÉ dispose aujourd'hui d'un fort maillage territorial pour accompagner ses adhérents au plus près de leurs besoins.



## VIASANTÉ, une mutuelle qui s'engage





UN INVESTISSEMENT DANS L'INNOVATION SANTÉ QUI PRÉPARE LES SOLUTIONS DE DEMAIN.



# PRÉSENTATION VIAFLEX 300R\_PH15

Prestations et exemples de remboursement

Marketing Produit collectif
Janvier 2020



# VIAFLEX 300R-PH15, répond aux critères du Contrat Responsable

Honoraires hospitalisation	220% si adhérents DPTM 200% si non adhérents DPTM
Chambre Particulière	55€/j
Honoraires médecine ville	220% si adhérents DPTM 200% si non adhérents DPTM
Médication familiale	40€/an
Prothèse Dentaire	125%+ 400€/prothèse
Pharmacie	À 65%, 30% et <b>15%</b>
Médecines douces	100€/an

Manager of an and	
Verres et monture classe A	Classe A PLV
Monture classe B	Classe B 100€
Equipement simple adulte classe B	220€
Equipement simple adulte – Forte correction classe B	360€
Equipement adulte multifocaux, progressif forte correction classe B	390€
Lentilles RO et <u>non</u> RO	100% + 200€/an

 La prise en charge est limitée à un équipement composé d'une monture et de deux verres, tous les deux ans, sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue, où un équipement par an peut être remboursé, dans la limite fixée par la garantie souscrite. Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date de souscription du contrat.



### **Synthèse**



#### **HOSPITALISATION**

Une formule hospitalisation tout confort qui assure l'essentiel, avec une prise en charge renforcée sur les honoraires et la chambre particulière.

#### Les +

Prise en charge des frais d'accompagnant adulte et enfant à hauteur de 25€/jour (max 10 jours/an).

Une indemnité hospitalière de 10€/jour.



#### **SOINS COURANTS**

Une formule soins courants qui répond à l'ensemble des critères du contrat responsable, avec une prise en charge renforcée sur les postes souvent coûteux comme les honoraires généralistes/spécialistes et examens de radiologie.





#### **PHARMACIE**

Une formule pharmacie qui couvre l'intégralité des médicaments pris en charge par le RO, y compris les médicaments pris en charge par le RO à 15% qui peuvent avoir un reste à charge important si non prévu par la garantie.

#### Le +

Un forfait médication familiale de 40€/an , le forfait est versé sur justificatif et comprend les médicaments remboursés par le RO à 15% et 30%, les médicaments homéopathiques, les médicaments non prescrits ou non remboursés par le RO (sous réserve qu'ils figurent dans le répertoire des spécialités pharmaceutiques de l'ANSM).



#### **OPTIQUE** -

Un forfait optique complet et efficace, qui répond aux critères du contrat responsable et du 100% santé, avec un renforcement de la prise en charge des verres simples et des verres simples forte correction, multifocaux ou progressif pour la classe B (forfait monture 100€ + verres 220€, 360€ ou 390€).

#### Les +

Un forfait lentilles (pris en charge ou non par le RO) à 100% + 200€/an. Un forfait chirurgie\_réfractive\_de\_l'œil à 200€/œil/an.....





#### **DENTAIRE**

Un forfait qui prend en charge les frais dentaires régis par le contrat responsable avec des renforcements de prises en charge pour les inlay-onlay à 200% et les prothèses dentaire remboursées par le RO à 125% + 400€/prothèses.

#### Le +

Un forfait implantologie à 350€/an (pas de remboursement RO).



#### **AUTRES**.

D'autres prestations de confort sont prises en charge par la garantie comme les appareillages et prothèses médicales (100% + 200€/an), les prothèses auditives classe 2 (100% + 400€/an), les frais de cures thermales (200%, hors hébergement) et la prise en charge de vaccins non remboursés

par le RO et sevrage tabagique (70€/an).

#### Le +

Un forfait médecines douces qui prend en charge à hauteur de 100€/an les frais d'ostéopathes, pédicure-podologue, homéopathe, acupuncteur, sophrologue....





#### **SERVICES**

Cette garantie propose une assistance gratuite, disponible 24h/24, 7j/7 qui permet de bénéficier notamment suite à une hospitalisation d'une aide à domicile, du portage des médicaments, d'un accompagnement personnalisé à la vie quotidienne...

La garantie dispose également de la **téléconsultation médicale**, ce service est gratuit et accessible 7j/7, il permet de bénéficier de consultations médicales à distance auprès de généralistes et spécialistes (dermatologue, gynécologue, psychologue...), service disponible par mail, téléphone et viso en France et depuis l'étranger.

Disponible également gratuitement, l'accès au service **SIMPLISANTÉ**. Ce service est une plateforme d'aide en ligne qui permet d'allier vie privée/vie pro, vous aider à préparer votre retraite en combinant vie privée et bien être, vous accompagner face à une situation compliquée (décès, perte d'autonomie...)



## **COTISATIONS 2021**

Pour une personne seule : 107,60 € mensuel.

Pour un couple : 199,07 € mensuel.

Pour une famille : 314,22 € mensuel.

Le tarif est identique pour toute la France Il n'y a pas de possibilité de moduler les garanties proposées



# EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS



### La visite chez le généraliste ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires



25,00 € Prix de la consultation

- 16,50 € Remboursement Sécurité sociale (après retrait de la participation forfaitaire de 1€)

- 7,50 € Remboursement VIASANTÉ

**1,00** € Reste à charge (dont 1€ de participation forfaitaire)



## La visite chez le généraliste correspondant adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (DPTM)



90,00 € Prix de la consultation

- 20,00 € Remboursement Sécurité sociale (après retrait de la participation forfaitaire de 1€)

- 45,00 € Remboursement VIASANTÉ

**25,00** € Reste à charge (dont 1€ de participation forfaitaire)



# La visite chez le cardiologue correspondant sur avis médical du médecin traitant adhérent aux DPTM



90,00 € Prix de la consultation

- 34,70 € Remboursement Sécurité sociale (après retrait de la participation forfaitaire de 1€)

- 54,30 € Remboursement VIASANTÉ

**1,00** € Reste à charge (dont 1€ de participation forfaitaire)



# LA TÉLÉCONSULTATION

Un service novateur



### Un service de téléconsultation médicale

VIASANTÉ met à disposition de ses adhérents un service de téléconsultation en s'associant à MédecinDirect\*.

Il s'agit d'une consultation médicale à distance, par des médecins généralistes et des spécialistes, 24h24 et 7j/7, qui se déroule soit par écrit, soit par téléphone, soit par vidéo. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain dans le cadre du parcours du soin.

\*MédecinDirect n'est pas un service d'urgence.





24h/24 par message www.medecindirect.fr



7j/7 de 8h à 22h 09 74 59 59 84



Téléchargez l'app

